



Déclaration des Syndicats CGT des Conseils Régionaux

OUI et deux fois OUI pour la reprise au travail sur site !

Mais pas à n'importe quel prix !

Après plus de deux mois de confinement, comment certains peuvent-ils penser que les agents ne souhaitent pas reprendre le travail en présence physique et servir l'intérêt général tout en redonnant du sens au service public. D'autant plus que beaucoup se retrouvent en difficulté pour diverses raisons. Trop facile de faire des raccourcis, d'attaquer la CGT et de dissenter sur le sujet pour occulter les vraies difficultés.

Après cette période d'enfermement, qu'en est-il des mesures de protection et des organisations futures de travail ?

Même si les situations sont disparates et qu'un certain nombre de nos collectivités donnent des garanties sur les équipements (masques, visières, gels hydroalcooliques, gants et surblouses), il n'est pas certain, à l'issue et au regard de la durée du déconfinement, que les salariés puissent être protégés pleinement.

En effet, deux mois n'auront pas servi au gouvernement à organiser une production contrôlée des moyens de protection que ce soit par leur nombre, par leur qualité, que par une prise en charge juste, voire même de leur distribution, ni organiser les tests sérologiques. Gouvernement et élus territoriaux se renvoyant « la patate chaude ».

S'agissant des organisations futures de travail, nous ne pouvons que constater la mauvaise volonté de certains élus territoriaux à partager et à négocier l'organisation et les conditions de travail.

Il est à noter qu'au début de la période de confinement nous a permis d'estimer les mesures nécessaires pour activer les plans de continuité d'activité. Missions essentielles, missions indispensables, missions vitales, quel que soit le terme, pour la majeure partie, nous avons fait face à un refus tant sur le plan national que local de lister précisément les missions indispensables.

Les protocoles de nettoyage ont été imposés et portés uniquement à connaissance dans les CHSCT. Le refus d'intégrer les dispositions COVID-19 dans les documents uniques relevant de la Santé au Travail. Les nouvelles organisations du travail n'ont pas été ou ne sont mises que trop rarement à consultation des comités techniques paritaires dans les collectivités.

Oui, les personnels souhaitent revenir physiquement au travail !

Mais pas dans n'importe quelles conditions !

La crise sanitaire ne nous a pas fait oublier la situation dans laquelle nous étions avant l'apparition du virus. Tout comme les personnels soignants, les fonctionnaires territoriaux ont dénoncé la dégradation rampante des services publics. Nous avons mené de nombreuses luttes contre : la suppression de postes, le non remplacement des départs en retraite. Aujourd'hui le manque de personnels saute aux yeux de toutes et tous rendant impossible l'application des préconisations gouvernementales dans le cadre du COVID19 (qui au demeurant doivent être exigeantes). Comment faire croire, à ceux à qui l'on a demandé de savoir travailler en mode dégradé avant le 17 mars, qu'ils vont pouvoir dans les établissements scolaires nettoyer les sanitaires toutes les heures et remplir un nombre indéfini de tâches listées dans ces préconisations ? Comment faire croire aux agents administratifs qu'ils seront assez nombreux pour continuer de bâtir le service public alors même que les dispositifs se multiplient, accroissant une charge de travail déjà difficilement assumable ? Au-delà des moyens humains, la question des installations se posent aussi au regard des distances, de la densité et du brassage.

Et le télétravail ne peut pas être la réponse à tout ! Sa généralisation à outrance est génératrice de risques psychosociaux comme chaque enquête l'a montré : montée du stress et de l'anxiété, trouble du sommeil, surcharge de travail, fatigue visuelle, maux de dos, désocialisation, injonctions

permanentes... Vous avez dit télétravail ? Non travail distanciel à grand échelle avec pour beaucoup des conditions de travail dégradées.

Dans les établissements scolaires, la double autorité permet d'entretenir un flou intolérable. Nous avons les plus grandes craintes compte-tenu de l'obstination de certaines directions à vouloir faire travailler plus d'agents qu'il ne le fallait dans leurs établissements. D'ailleurs les déclarations de syndicats de Proverseurs sur certains territoires étaient sans équivoque sur le sujet. A croire qu'il faut plaire au ministre...

Pour la CGT, il est primordial de sauvegarder la santé des agents, de leurs familles et des usagers. Une phase de déconfinement doit être partagée. De surcroît, il faut permettre aux agents qui se retrouvent dans des situations difficiles, de pouvoir se retourner.

Sans véritable protection, nous n'hésiterons pas à soutenir l'application du droit de retrait et faire appel au droit de grève si la sécurité sanitaire des collègues et des usagers n'est pas assurée.

Confinés ou non-confinés, de manière totale ou partielle, il en ressort que les gens doivent être testés pour limiter l'épidémie, sauver des vies et éviter le risque d'un nouvel engorgement des hôpitaux qui toucherait des personnels hospitaliers déjà bien mis à mal.

Dans les conditions de la gestion de cette crise, nos syndicats dénoncent la poursuite d'une volonté manifeste de détruire ou tout au moins de réduire le syndicalisme à sa plus petite expression. La gestion de la crise exacerbe beaucoup de phénomènes et en particulier celui-ci.

A chaque crise du capitalisme, il est démontré **la nécessité vitale absolue du service public à la Française, de la position centrale des agents de la Fonction Publique et de notre système de protection sociale.** Même extrêmement dégradé, il est le dernier rempart pour que survive la justice sociale. Plus que jamais, nous exigeons l'abrogation de la Loi de transformation de la Fonction Publique et les décrets en cours et de maintenir le statut des fonctionnaires qui seul peut garantir le service de l'intérêt général contre les lobbies et les intérêts clientélistes.

Nous exigeons le maintien et le renforcement des instances paritaires, en particulier le CHSCT, mais aussi la consultation des OS en matière de déroulements de carrière et de surveillance des emplois. Nous revendiquons l'augmentation de notre traitement par le biais de l'augmentation du point d'indice, ainsi que le maintien de notre régime de retraite.

Nous soutenons et participerons partout où nous le pourrons à toutes les actions qui seront entreprises par les enseignants et leurs syndicats dans le cadre de ce qui est écrit ici, tout comme nous participerons activement aux actions interprofessionnelles allant dans le sens du combat contre la régression sociale

Conseil Régional
Auvergne-Rhône -Alpes



Jérôme FIORENTINO
Conseil Régional
Grand Est



Pascal KOEHLER
Conseil Régional
Occitanie

Le secrétaire de la CGT
Didier PRANEUE



Conseil Régional
Bourgogne- Franche
Comté



Pascal DEBRABANT
Conseil Régional
Haut de France



Jérôme BRESSON
Conseil Régional
Pays de Loire



Frédéric BRIZOT

Conseil Régional
Bretagne



Richard TABUTEAU
Conseil Régional
Ile de France



Julien FEUILLE
Conseil Régional
Provence-Alpes - Côtes
d'Azur



Yves COUSTON

Conseil Régional Centre
Val de Loire



Bastien ROUSSET
Conseil Régional
Normandie



Fabrice BERTHOU

**Le collectif des syndicats CGT des 13
Conseils Régionaux**

Collectivité de Corse



Eric LUCIANI
Conseil Régional
Nouvelle Aquitaine



Eduardo BARZANA

Montreuil, le 11 mai 2020